



## 266439 - La recherche du savoir en Ramadan

---

### question

Est-il préférable au mois de Ramadan de se consacrer au culte ou de se livrer à la recherche du savoir?

### la réponse favorite

Louange à Allah.

Le mois de Ramadan est un mois béni et très important. Allah en a fait l'occasion de bien faire, de se livrer à des actes générateurs de bénédiction. C'est au cours de ce mois qu'Allah le Très-haut a révélé le Coran comme Il confirme en ces termes: « le mois de Ramadân au cours duquel le Coran a été descendu comme guide pour les gens, et preuves claires de la bonne direction et du discernement... » (Coran,2: 185) C'est un mois qui permet de gagner des bénéfices (spirituels).

Un commerçant habile cherche à profiter des saisons pour booster ses bénéfices. Pour profiter de ce mois, il faut s'y adonner aux pratiques cultuelles telles la prière, la lecture du Coran, le pardon, la bienfaisance envers autrui, la distribution des aumônes entre autres oeuvres pies.

Le Messager d'Allah (bénédition et salut soient sur lui) avait l'habitude d'intensifier particulièrement ses pratiques cultuelles pendant le Ramadan. Sous ce rapport, Ibn Abbas (P.A.a) disait : « Le Messager d'Allah (bénédition et salut soient sur lui) était des plus généreux, mais il l'était davantage pendant le Ramadan quand il rencontrait Gabriel qu'Il recevait chaque nuit du Ramadan pour réviser le Coran avec lui. Il en sortait pour se livrer à une générosité qui dépassait celle d'un vent déchaîné. » (rapporté par al-Boukhari,6 et Mouslim, 2308)

Selon Ibn Radjab, Chafii (P.A.a) a dit: « j'aimerais qu'on soit plus généreux en Ramadan pour perpétuer l'exemple du Messager d'Allah (bénédition et salut soient sur lui) mais aussi parce que les gens en ont besoin dans leurs affaires et que le jeûne et les prières détournent beaucoup de



fidèles croyants de leur gagne-pain. Aussi, est-il recommandé en particulier aux nantis de faire preuve de générosité pendant le Ramadan. » Extrait de Lataif al-maarif, p.169)

D'après Aïcha (P.A.a): « quand les dix derniers jours (du Ramadan) entraient, le Messager d'Allah (bénédicté et salué sur lui) animait toute la nuit en prière et réveillait sa famille et serrait sa ceinture (s'abstenait des rapports intimes) » (rapporté par al-Boukhari, 2024 et Mouslim, 1174).

Les ancêtres pieux avaient l'habitude, une fois le Ramadan arrivé, de cesser toute activité profane et se vouaient aux pratiques cultuelles, notamment la lecture du Coran. Mieux encore, certains d'entre eux abandonnaient les séances d'enseignement pour se consacrer à la dévotion, notamment la lecture du Coran.

Ibn Radjab écrit dans Lataif al-maarif, p.171: « quand le Ramadan arrivait Zouhri disait : « il s'agit désormais de privilégier la lecture du Coran et la distribution de la nourriture. »

Ibn Abdoul Hakam dit: « à l'entrée du Ramadan, Malick évitait l'enseignement du hadith et les rencontres avec les ulémas et se consacrait à la lecture du Coran. »

Abdour-Razaq dit: « à l'arrivée du Ramadan, Soufiane ath-Thawri cessait toutes ces activités de dévotion et s'adonnait entièrement à la lecture du Coran. »

Parmi les textes qui indiquent que les ancêtres pieux se consacraient à la dévotion, notamment la lecture du Coran en Ramadan, des passages qui révèlent la fréquence de leurs lectures complètes du Livre au cours de ce mois. C'est à cet égard qu'on rapporte qu'Abdour-Rahman ibn Abdoullah ibn Abdoullah ibn Massoud (p.A.a) lisait le Coran entièrement trois fois pendant le Ramadan et ne le lisait en dehors de ce mois qu'une fois par semaine. » Cité par Saïd ibn Mansour dans at-Tafsir, (2/452) et par al-Bayhaqui dans as-Sunan al-Koubraa (2/555)

D'après Ibrahim an-Nakhaie « al-Aswad, lisait le Coran entièrement toutes les deux nuits du Ramadan et dormait entre la première prière de la nuit et la deuxième. En dehors du mois, il le lisait en six jours. » (cité par Abdourrazaq dans al-Moussannaf, 1/565) et Saïd ibn Mansour dans at-Tafsir, 2/449) Sa chaîne de transmission est sûre.



Abou Youssouf (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: « Abou Hanifah lisait le Coran entièrement chaque jour. En Ramadan, il le lisait chaque nuit, y compris la vielle de la Fête et celle du lendemain. Ce qui fait 62 lectures. » Extrait de Akhbaarou Abou Hanifah et ses compagnons (p.55)

Rabiee ibn Souleymane (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: « Chafiie lisait le Coran entièrement chaque nuit. À l'arrivée du Ramadan, il le lisait chaque nuit et le lisait chaque journée. Aussi le lisait-il 60 fois dans le mois. » Extrait de Tarikhou Baghdad et ses commentaires (2/61).

Muhammad ibn Ismail al-Boukhari (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) réunissait ses compagnons durant la première nuit du Ramadan et leur dirigeait la prière et récitait dans chaque rakaa 20 versets jusqu'à la fin du Coran. À l'aube, il récitait entre la moitié et le tiers du Coran et le terminait à la fin de l'aube toutes les trois nuits comme il faisait une lecture complète du Coran chaque journée. » Extrait de Chouaboul imane (3/524)

En somme, il est préférable qu'au cours du mois de Ramadan on priorise les actes de dévotion, notamment la lecture du Coran. Ce qui n'empêche pas d'assister aux séances d'enseignement et lire des livres pour se divertir utilement, quant cela est possible et ne détourne pas des autres activités à mener en Ramadan. Tout ceci doit se faire en tenant compte du caractère prioritaire des actes de dévotion, de la multiplication des prières surérogatoires, de la lecture du Coran, des œuvres de bienfaisance et de charité, donc des aumônes distribuées au profit des gens. Voilà ce qui doit se faire tout au long du mois.

Fait partie des facteurs qui doivent inciter le fidèle croyant à se dévouer au culte pendant le Ramadan, le fait que les bons actes y sont multipliés quantitativement et qualitativement. Sous ce rapport, Ibn Baz (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: « le Ramadan ayant l'important statut que l'on connaît, les actes de dévotion y revêtent un mérite exceptionnel et génèrent une très généreuse rétribution. La commission de péchés y sont aussi plus graves qu'en d'autres temps. Aussi, le musulman doit-il profiter de ce mois afin de multiplier les œuvres pies et de s'abstenir des mauvais actes dans l'espoir qu'Allah le Puissant et Majestueux les agrée et assiste leur auteur à demeurer droit et durablement attaché à la Vérité.



Le mauvais acte sera sanctionné proportionnellement . Peu importe qu'il soit commis en Ramadan ou en d'autres temps , contrairement au bon acte dont la récompense sera multipliée par dix voire bien plus. » Extrait du Recueil des réponses d'Ibn Baz (15/447) Voir la réponse donnée à la question n°[38213](#) .

Allah le sait mieux.